

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 février 2020

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Évolution des tarifs de l'OPT-NC dans les domaines des télécommunications et des services postaux

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'évolution des tarifs de l'Office des postes et des télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) concernant ses services postaux et de télécommunications.

Ces deux arrêtés font suite à la réunion du conseil d'administration de l'Office du jeudi 19 décembre.

Les tarifs de l'internet fixe baisseront de plus de 40 % à compter du 1^{er} mars, tandis que ceux de l'affranchissement postal, qui n'ont pas évolué depuis quinze ans, augmenteront à partir du 1^{er} mai.

Évolution des tarifs de l'internet fixe, en baisse de plus de 40 % au 1^{er} mars 2020

L'évolution mondiale des usages d'internet entraîne une démocratisation des accès à 1 Gb/s. Les internautes calédoniens ont des attentes comparables à celles de la Métropole et du reste du monde. Cette évolution génère un besoin croissant en débits. Pour faire face à cela, depuis 2014 l'OPT a baissé le prix du Mb de bande-passante, maintenant le coût global de la bande passante pour les fournisseurs d'accès à internet (FAI) quasiment à niveau constant.

Afin de répondre à l'évolution des usages d'internet des Calédoniens, l'OPT-NC poursuit ainsi sa politique de révision tarifaire à travers deux mesures :

- l'augmentation des débits OPTimo vers le 1Gb/s ;
- la révision du modèle du réseau fédérateur pour permettre aux FAI de proposer des débits plus élevés.

Augmentation des débits OPTimo

Avec cette nouvelle gamme :

- l'offre OPTimo permettra trois fois plus de débit pour le même prix jusqu'à 100 Mb/s pour 1 680 francs ;
- l'offre OPTIMO THD permettra 10 fois plus de débit, jusqu'à 1Gb/s pour 2 650 francs (soit + 256 francs).

Ces offres sont à souscrire par les clients auprès de leur FAI.

Évolution du réseau fédérateur

Elle permettra une baisse des tarifs proposés aux FAI de plus de 40 %, soit un prix moyen de 1 420 francs par Mbits/s.

Évolution des tarifs des services postaux au 1^{er} mai 2020

Si les déficits des activités courrier et colis, ainsi que des services financiers, sont aujourd'hui compensés par la rentabilité des télécom, la contribution de ces derniers tend à se réduire du fait des baisses tarifaires, notamment mobiles et internet.

Dans ce contexte, des mesures portant sur la simplification des grilles tarifaires et la revalorisation des tarifs de l'affranchissement ont été validées. Les objectifs sont de :

- continuer à moderniser les offres et services pour répondre aux usages et aux besoins des Calédoniens ;
- permettre d'assurer la pérennité du service universel postal dans un contexte d'accélération de la baisse des volumes du courrier ;
- réduire de moitié le déficit de l'activité, d'ici à trois ans.

Simplification des grilles tarifaires

Les grilles tarifaires de l'affranchissement courrier et colis composées aujourd'hui de 200 tarifs différents (113 tarifs pour le courrier, 84 tarifs pour le colis) ont été revues. Certaines tranches de poids sont regroupées, des destinations sont fusionnées et les grilles de l'affranchissement local et international sont harmonisées, tant pour le courrier que pour le colis.

Revalorisation des tarifs de l'affranchissement local et international

Les tarifs de l'affranchissement évolueront par palier au cours des trois années à venir, avec :

- côté courrier, une hausse forte la première année (+ 87 % sur le timbre local moins de 20 g), puis plus modérée les années suivantes (+ 29 %, puis + 17 %) ;
- côté colis, une revalorisation plus limitée (environ + 10 %).

NOUVELLE GRILLE - COURRIER LOCAL NC

POIDS	TARIFS au 1 ^{er} mai 2020	TARIFS au 1 ^{er} mai 2021	TARIFS au 1 ^{er} mai 2022
jusqu'à 20 g	140	180	210
21 à 100 g	280	360	420
101 à 250 g	420	540	630
251 à 500 g	560	720	840
501 g à 2 000 g	700	900	1050

NOUVELLE GRILLE - COLIS LOCAL NC

POIDS	TARIFS au 1 ^{er} mai 2020	TARIFS au 1 ^{er} mai 2021	TARIFS au 1 ^{er} mai 2022
moins de 500 g	700	900	1 050
500 g à 1 kg	840	1 080	1 260
1 à 2 kg	980	1 260	1 470
2 à 3 kg	1 120	1 440	1 680
3 à 5 kg	1 260	1 620	1 890
5 à 10 kg	1 680	1 980	2 310
10 à 20 kg	2 940	3 060	3 150

La majorité des volumes de courrier local est générée par les professionnels, dont neuf détiennent l'essentiel des volumes (gouvernement, CAFAT, banques, ENERCAL, EEC et CDE) et 34 % envisageraient une dématérialisation de leurs courriers dans les années à venir (d'après une enquête menée par l'OPT-NC).

Les clients particuliers, quant à eux, achètent en moyenne moins de 10 timbres par an.

À titre de comparaison, le timbre de La Poste pour une lettre locale prioritaire de moins de 20 grammes (Marianne rouge), qui a augmenté de 10 % au 1^{er} janvier 2020, coûte désormais 1,16 euros, soit 138 francs. En Nouvelle-Calédonie, le timbre équivalent (cagou rouge) dont le prix de 75 francs n'a pas évolué depuis plus de quinze ans, coûtera 140 francs à compter du 1^{er} mai prochain.

Ces nouveaux tarifs devraient permettre de réduire le déficit de 2 milliards de francs en 2018 à 983 millions de francs en 2022.

* *
*